



Objet:	Compte rendu Atelier RLPi du 1er décembre 2021 - Diagnostic et Enjeux	
Rédacteurs:	Dahlia MBIMA	Josée BRUGNOT
Tél et e-mail:	dmbima@eurometropolemetz.eu	jbrugnot@eurometropolemetz.eu

	Date de rédaction:	07/12/2021
Diffusion à :	Participants:	
Ordre du jour / sujets à traiter: 1. Présenter les principaux éléments du diagnostic en matière de publicité extérieure et permettre aux élus des communes de l'unité urbaine (géographiquement proches du noyau urbain) d'exprimer leurs attentes et des premiers enjeux dans le cadre de l'élaboration du RLPi. Il est proposé aux élus de travailler en petits groupes durant cet atelier. Il est mis à leur disposition les cartographies et infographies en format papier.	M. Jean COMBELLES, Maire de Vaux et Conseiller métropolitain, délégué au RLPi M. Tanguy SERVAIS, Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à l'urbanisme, Montigny-lès-Metz M. Michel LISSMANN, 1er Adjoint au Maire de Marly M. Pierre FACHOT, Maire de Jussy M. François HENRION, Maire d'Augny M. Roger PEULTIER, Maire de Rozérieulles M. Gérard BOTELLA, 2 ^e Adjoint au Maire de Sainte-Ruffine M. Franck OSSWALD, Maire de Saint-Julien-lès-Metz M. BROUSSE Régis, Directeur Général Adjoint – Urbanisme et Environnement M. Stéphane GERARD, Responsable Pôle Planification, Eurométropole de Metz Mme Josée BRUGNOT, Chargée de mission Planification, Responsable démarche RLPi Mme Dahlia MBIMA, Chargée de mission Planification M. Smaïle HAIMOUDY, Cartographe – infographiste M. Lionel CALVET, Chargé de mission Patrimoine – Pôle planification M. Corentin QUELLEC, Bureau d'études GoPUB conseil Mme Julie FAUVEL, Bureau d'études GoPUB conseil	

1 – A propos des densités, formats et implantations :

- Réduire ou supprimer la publicité dans les entrées de villes (ex Marly – Rue de Metz / Rue Coste et Bellonte)
- Définir une distance d'installation entre une publicité / enseigne et un rond-point
- Distinguer les secteurs urbains notamment résidentiels des secteurs périphériques / zones d'activités dans la définition des règles ;
- Tendre vers une interdiction des totems de hauteur ou format trop important (ex : Cora / IKEA / etc.)
- Réfléchir à la disparition ou à la réduction du nombre d'oriflammes
- Limiter le nombre de panneaux publicitaires (y compris dans les zones d'activités).
- Définir des inter-distances d'implantation entre les différents supports de publicités ou d'enseignes ;
- Protéger les zones naturelles et les espaces verts en y interdisant la publicité ;
- Lutter contre les nuisances sonores liées aux dispositifs déroulants.

Compte Rendu	<i>Date dernière actualisation</i>	08/12/2021
	<i>Date édition</i>	08/12/2021

2 – A propos des supports lumineux / numériques :

- Avoir un traitement cohérent des supports lumineux en lien avec la trame noire. Aujourd'hui la règle nationale prévoit l'extinction de ces dispositifs (sauf quelques exceptions comme les services de secours) entre 1h et 6h. **Extinction possible dès que les commerces ferment.**
- Limiter la publicité numérique
- Encadrer les supports lumineux à l'intérieur des vitrines
- Interdire les enseignes clignotantes y compris pour les services d'urgence dont les pharmacies.

3 – A propos de la qualité des enseignes et leur intégration au bâti :

- Harmoniser les enseignes parallèles signalant différentes activités situées sur un même linéaire de rue ou de bâti commercial (s'appuyer par exemple sur ce qui a été réalisé boulevard de Trèves).
- Mieux encadrer la saillie des enseignes perpendiculaire au mur et tenir compte des prescriptions de l'ABF émises dans certains secteurs.

4 – Eléments discutés pour l'application du futur RLPi :

- Compétences en matière de police et d'instruction : si la commune est couverte par un RLP, le Maire a cette compétence. Dans le cas contraire, la compétence appartient au préfet.
Dès lors que le RLPi sera établi, chaque commune bénéficiera de ces compétences sur son territoire. L'on note dans ce contexte, la volonté de certains maires de se faire assister de la Métropole dans l'exercice de celles-ci.

Compte Rendu	<i>Date dernière actualisation</i>	08/12/2021
	<i>Date édition</i>	08/12/2021



Objet:	Compte rendu Atelier RLPi du 1er décembre 2021 - Diagnostic et Enjeux	
Rédacteurs:	Dahlia MBIMA	Josée BRUGNOT
Tél et e-mail:	dmbima@eurometropolemetz.eu	jbrugnot@eurometropolemetz.eu

5 – Suite de la procédure :

- Travail sur les orientations : fin janvier-début février 2022
- Présentation du diagnostic aux professionnels de l'affichage, associations de protection de l'environnement, commerçants et habitants (organisation de plusieurs réunions de concertation) : début février 2022
- 1^{er} Travail sur les choix de zonage et réglementaire : février – mars 2022
- Débat sur les orientations en conseil métropolitain : prévu le 4 avril 2022
- Réunions de concertation de présentation du projet réglementaire pré-validé : mai 2022
- Analyse des remarques de concertation et ajustements du projet : juin-septembre 2022
- Arrêt du projet en conseil métropolitain : novembre 2022

Compte Rendu	<i>Date dernière actualisation</i>	08/12/2021
	<i>Date édition</i>	08/12/2021